



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Bureau du 3 juin 2024*

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Plan de financement du projet d'aménagement des friches Mattei - études phase 1 -  
requalification urbaine du secteur de Toga**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

**PRÉSENTS** : Louis POZZO di BORGIO, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Leslie PELLEGRINI.

**POUVOIRS** : -

**ABSENTS** : Gérard ROMITI, Jean-Charles LEONARDI, Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI, Jean-Louis MILANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Volants : 7

Pour : 7

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

**OBJET : Plan de financement du projet d'aménagement des friches Mattei - études phase 1 - requalification urbaine du secteur de Toga**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia est compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire ;

Considérant le projet de requalification urbaine du secteur de Toga et notamment sa phase 1 ;

Considérant que le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) a vocation à soutenir les actions qui concourent à mettre en œuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement et de cohésion des territoires, selon les priorités qu'ils ont fixées en concertation avec l'État ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE (A l'unanimité)**

- Le projet d'études préalables au projet d'aménagement des friches Mattei ;
- Le plan de financement du projet comme suit :

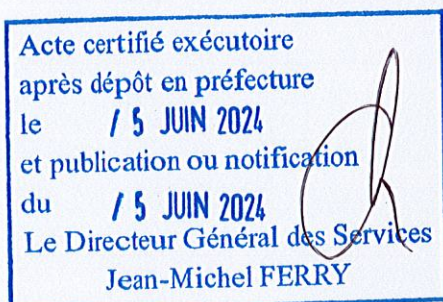
|                         |                     |     |              |
|-------------------------|---------------------|-----|--------------|
| <b>Dépenses en € HT</b> |                     |     | 309 388,00 € |
| <b>Recettes</b>         |                     |     |              |
|                         | Etat-FNADT          | 80% | 247 510,40 € |
|                         | Autofinancement CAB | 20% | 61 877,60 €  |

- La demande de financement auprès de l'État, via le FNADT ;

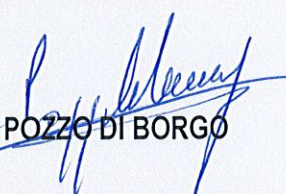
**AUTORISE**

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier de demande de financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

  
Louis POZZO DI BORGO